Motion interpartis

Cheminement piétonnier au bord du lac

Depuis le 1er janvier 2009 la clinique psychiatrique de Préfargier a été reprise par le Centre Neuchâtelois de Psychiatrique (CNP) établissement cantonal de droit public.

Si, jusqu'alors le Conseil de Fondation de Préfargier s'opposait à l'ouverture du cheminement piétonnier au bord du lac (entre le Chalvaire et La Tène Plage) pour diverses raisons, cette motion ambitionne de permettre enfin l'application des dispositions légales cantonales et fédérales relatives au cheminement des piétons au bord du lac.

Le Conseil Communal est donc invité à négocier, notamment avec le Conseil d'administration du CNP, l'ouverture de ce cheminement, à l'instar de ce qui existe entre la Ramée et le Chalvaire.

La Tène, le 07 septembre 2009 – Nathalie Fellrath,

Cosignataires :

Nom	**Prénom**	**Signature**
Binggeli	Maurice	
Borel	Marc	
Fassbind	Sylvie	
Flury	Eric	
Humbert	Aline	
Masson	Jean-Jacques	
Penaloza	Malizia	
Ros	Jean-Paul	
Jolidon	Daniel	
Walther	Roland	
Fridez	Alain	

Kruegel	Nicolas	
Montini	Michel	
Scmid	Cornelia	
Smith	Ted	
Torrecillas	José	
Roethlisberger	Dominique	
Gomes	Bruno	
Crampti	Adriano	
Vaucher	Pascal	
DeAlmeida	Joao	
PENALOZA	SABINE	

16 SEP 2009	☐ suspens ☐ transmis à CC - YB - MB ☐ à répondre ☐ Accord CC ☐ à classer
adm. N. CC le	